

Référence
BULAC/2020/248

Téléphone
01 81 69 18 11

Date
16/11/2020

Rédigé par
Jean-François Chanal

Courriel
jean-francois.chanal@bulac.fr

COMPTE RENDU

Réunion du 09/03/2020
Assemblée générale

Version
19/11/2020

Participants présents

Administrateurs

François-Xavier ANDRÉ (EFE0)

Stéphane FEUILLAS (Université de Paris)

Yves MORET (MESRI)

Françoise MOULIN CIVIL (MESRI)

Anne-Marie TURCAN (EPHE)

Membres de droit

Bernard MORVAN (agent comptable)

Marc KRECKELBERGH (Contrôle d'État) :
représenté par Geneviève PERTILE

Marie-Lise TSAGOURIA (directeur)

Invités

Jean-François CHANAL (directeur-adjoint)

Éloi FICQUET (Président du CS)

Hélène LE ROUX (EHESS)

Catherine BOIN (RP)

Lorenzo DEUSTUA (RP)

Florian LEJEUNE (RP suppléant)

Participants excusés

Administrateurs

Anne-Catherine FRITZINGER (Sorbonne
université)

Jean-François HUCHET (INALCO) : *procuration
donnée à François-Xavier ANDRÉ*

Thierry KOUAMÉ : *procuration donnée à Yves
MORET*

Romain HURET (EHESS)

François-Joseph RUGGIU : *procuration
donnée à Yves MORET*

Françoise THIBAUT (MESRI)

Membres de droit

Alexandre Bosch (Commissariat du
gouvernement)

Invités

Nathalie Pilet (RP suppléante)

Prochaine réunion le
3 décembre 2020 à 9h30

Lieu et Adresse
En visio-conférence

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 DÉCEMBRE 2019
2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
3. RENOUELEMENT DU DIRECTEUR DU GIP-BULAC
4. COMPTE FINANCIER 2019
5. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019
6. RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
7. CONVENTION DE REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION COLLEX À LA MMSH D'AIX-EN-PROVENCE
8. CONVENTION MÉDIADIX AVEC L'UNIVERSITÉ PARIS-NANTERRE
9. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT PUBLIC
10. QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 15h40.

Marie-Lise TSAGOURIA annonce la démission de la présidente Simone BONNAFOUS. En son absence, Yves MORET anime le début de l'Assemblée générale. Un tour de table est effectué.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Yves MORET ouvre l'ordre du jour et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de l'assemblée générale du 2 décembre 2019. Marie-Lise TSAGOURIA relaie une demande de correction formelle de Christophe PÉRALES . La dernière ligne du point 2 : « Marie-Lise TSAGOURIA précise que Paris Diderot ne veut pas aller trop vite pour justement examiner au mieux toutes les situations individuelles » est remplacée par « Christophe PÉRALES précise que... ».

Cette correction effectuée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Yves MORET propose de procéder à l'élection du nouveau président.

Françoise MOULIN CIVIL a été désignée par le MESRI pour représenter la DGESIP en lieu et place de Simone BONNAFOUS. Elle présente rapidement son parcours : professeur de littérature et de civilisation de l'Amérique latine, elle est actuellement directrice du collège doctoral de l'Université de Cergy-Pontoise et conseillère « sites et établissements » au MESRI. Elle a été présidente de l'UCP de 2008 à 2012, puis rectrice de l'académie de Lyon de 2012 à 2018. Elle est actuellement membre de plusieurs conseils d'administration et préside celui de la Casa Vélasquez. Elle se porte candidate pour la présidence de l'AG du GIP BULAC.

En l'absence d'autre candidature, Yves Moret propose de passer au vote à bulletin secret.

Il y a 9 votants. 8 bulletins sont exprimés pour Françoise MOULIN CIVIL, une abstention.

Françoise MOULIN CIVIL est élue présidente de l'assemblée générale.

Elle remercie les membres de celle-ci de leur confiance et propose de poursuivre l'ordre du jour.

3. RENOUVELLEMENT DU DIRECTEUR DU GIP BULAC

La désignation du directeur du GIP est effectuée pour une durée de trois ans. Le mandat actuel de Marie-Lise TSAGOURIA arrivant à son terme, Françoise MOULIN CIVIL précise que la procédure de recrutement du directeur du GIP BULAC a été respectée. Le poste a été publié. Une candidature, celle de Marie-Lise TSAGOURIA, a été reçue. Entendue par un jury, elle a été choisie à l'unanimité. Françoise MOULIN CIVIL propose donc que Marie-Lise TSAGOURIA soit reconduite à la direction du GIP BULAC.

En l'absence de questions, le vote a lieu. Il y a 9 votants. Les 9 bulletins sont exprimés pour Marie-Lise TSAGOURIA.

Celle-ci remercie les membres de l'assemblée générale de leur confiance.

4. COMPTE FINANCIER 2019

Marie-Lise TSAGOURIA présente ensuite le rapport de gestion de l'ordonnateur. Elle souligne la stabilité de l'exécution budgétaire 2019 par rapport aux années antérieures.

Puis elle commente les différents tableaux.

Le tableau 1 relatif aux autorisations d'emploi illustre la stabilité du plafond d'emploi des personnels titulaires rémunérés sur le titre 2 (56 affectés au rectorat et un mis à disposition par le CNRS).

Le plafond d'emplois du titre 3 s'élève désormais à 30 (+ 2) ce qui a permis le recrutement d'un informaticien et d'un agent chargé du traitement des collections.

Le tableau 2 « exécution budgétaire » souligne en fonctionnement une différence entre les autorisations d'engagement consommées (3 674 885,73 €) et les crédits de paiements consommés (2 710 130,22 €). Ceci s'explique par différents engagements pluriannuels.

Les dépenses d'intervention correspondent à la subvention versée à l'association du personnel.

Les investissements s'élèvent à 569 122,79 €.

En recettes, la subvention pour charge de service public reste stable. On note une légère baisse des recettes propres. Enfin pour la première fois les recettes fléchées augmentent significativement en 2019.

Au final, on constate un déficit de 293 677,57 €.

Le tableau 3 détaille les dépenses et les recettes par unité budgétaire.

Le tableau 4 « équilibre financier » rappelle le solde budgétaire négatif enregistré sur l'année.

Le GIP BULAC n'est pas concerné par le tableau 5.

Le tableau 6 « situation patrimoniale » montre une capacité d'autofinancement de 481 882,25 €. Le fonds de roulement s'établit à 1 680 368,06 €.

Le tableau 7 « plan de trésorerie » fait ressortir l'augmentation des dépenses en fin d'année.

Le tableau 8 « exécution des opérations liées aux recettes fléchées » est alimenté de façon complète pour la première fois.

Les tableaux 9 « opérations pluriannuelles » et 10 « synthèse budgétaire et comptable » n'appellent pas d'observations particulières.

Bernard MORVAN souligne que le GIP BULAC est un établissement de petite taille. Le volume des opérations reste constant d'une année sur l'autre. Tous les indicateurs sont au vert. Une petite alerte est à relever cependant : beaucoup d'investissements sont réalisés par cycles et sont financés par l'établissement. Mais la structure financière d'ensemble reste solide.

Françoise MOULIN CIVIL remarque que le fonds de roulement représente 126 jours de fonctionnement. Elle s'interroge sur les investissements par cycles et l'opportunité de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement.

Bernard MORVAN indique que par exemple le renouvellement informatique n'a pas été échelonné mais s'est concentré sur quelques années d'exécution.

Marie-Lise TSAGOURIA explique qu'à l'ouverture de la BULAC un investissement unique a été réalisé. L'établissement a pris le parti d'aller à l'épuisement des matériels. Ainsi en 2018 les serveurs ont été renouvelés, les postes informatiques publics et professionnels sont en cours de remplacement en ce début d'année 2020. Le même type de matériel est remplacé en une fois.

Françoise MOULIN CIVIL demande s'il y a des questions.

Yves MORET revient sur les difficultés rencontrées par la BULAC dans l'utilisation de l'application informatique.

Marie-Lise TSAGOURIA indique que la prise en main de l'outil est de mieux en mieux maîtrisée. Les processus se sécurisent. De nouveaux modules sont utilisés comme celui des opérations pluriannuelles. Il reste à améliorer la gestion des dépenses faites à l'étranger.

Françoise MOULIN CIVIL propose de passer au vote du compte financier. Elle lit au préalable la délibération.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Françoise MOULIN CIVIL relève que ce rapport d'activité est d'une densité remarquable.

Marie-Lise TSAGOURIA en présente les grandes lignes.

Elle revient sur la tendance baissière de certains chiffres relevés dans le tableau de la page 8.

Le nombre d'utilisateurs formés a chuté brutalement car l'INALCO a changé d'organisation. De nouvelles modalités de fonctionnement sont en cours d'étude.

La baisse du nombre de notices bibliographiques du catalogue de la BULAC dans le SUDOC s'explique par le transfert des notices de l'EHESS et de l'EPHE vers le GED Condorcet.

À l'inverse, le nombre de documents en libre accès, le pourcentage d'ouvrages en langues orientales augmentent.

Puis elle évoque les dossiers majeurs :

- « des collections toujours plus réactives ». En 2019, la déconcentration financière a permis d'accélérer le circuit des commandes.
- « faire vivre le libre accès ». L'objectif est d'ajuster au mieux l'offre aux attentes des lecteurs.
- « pointe Cantagrel : vers un nouveau mode d'accueil ». Le dossier n'a pas connu d'évolution significative en 2019.
- « refonder le site web ». En 2019 un appel d'offre a été lancé. Une société a été choisie. Il s'agira à terme de mieux valoriser les collections, d'offrir plus de services, d'accroître l'interaction avec les lecteurs.
- « les collections patrimoniales enfin en ligne ». La phase projet est désormais achevée. La bibliothèque numérique s'enrichit en fonctionnement courant.
- « collections, connexions ». Benjamin GUICHARD précise que la BULAC est associée au Groupement d'intérêt scientifique CollEx Persée. L'objectif est de rendre plus visibles les collections utiles aux chercheurs, de prioriser le signalement des collections patrimoniales. Il évoque le projet *Mistara* (cf point 7).

Puis Marie-Lise TSAGOURIA rappelle synthétiquement les réalisations courantes des différents pôles de l'établissement.

À l'issue de cette présentation, Françoise MOULIN CIVIL demande si les membres de l'assemblée générale ont des questions.

Florian LEJEUNE remarque que le signalement des réservations de places reste à améliorer. En rez-de-chaussée rien n'indique que la place est réservée par un lecteur.

Françoise MOULIN CIVIL souhaite savoir si c'est prévu.

Marie-Lise TSAGOURIA n'envisage pas à ce stade de déployer un système de signalement à la place, mais évoque la possibilité d'un signalement en ligne.

Françoise MOULIN CIVIL met le rapport d'activité 2019 au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

6. RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le conseil scientifique a été renouvelé en 2019. À la suite de deux démissions, un renouvellement partiel est nécessaire.

Deux candidatures sont proposées, dans le respect des équilibres entre les membres du GIP et la représentation de membres étrangers. Il s'agit de M. Emmanuel FRANCIS et de M. Marc GILBERT.

Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

7. CONVENTION DE REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION COLLEX À LA MMSH D'AIX-EN-PROVENCE

Cette convention de reversement permet le recrutement de personnel temporaire au sein de la Maison des sciences de l'Homme de la Méditerranée, affectés au projet *Mistara*.

La convention est adoptée à l'unanimité.

8. CONVENTION MÉDIADIX AVEC L'UNIVERSITÉ PARIS-NANTERRE

Le GIP BULAC paie à Médiadix, Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques, un forfait annuel de 6 050 € pour la formation des personnels des bibliothèques. Les stages sont ensuite gratuits.

Bernard Morvan s'interroge sur le barème appliqué pour ce tarif.

Marie-Lise TSAGOURIA précise qu'il est établi en fonction des effectifs titulaires de la filière des bibliothèques.

La convention est adoptée à l'unanimité.

9. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT PUBLIC

Marie-Lise TSAGOURIA indique qu'il s'agit de dégager la responsabilité de la bibliothèque concernant les objets égarés qui ne seraient pas retrouvés, ou restitués par erreur à une personne qui n'en est pas la propriétaire.

La modification du règlement public est adoptée à l'unanimité.

10. QUESTIONS DIVERSES

Les représentants du personnel présentent une motion au sujet du régime indemnitaire des personnels titulaires et contractuels. En effet le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) n'est toujours pas appliqué aux personnels des bibliothèques. Quant aux contractuels, ils ne perçoivent pas de complément indemnitaire.

Les représentants du personnel demandent à la présidente de se saisir de ce dossier et au MESRI de répondre.

Françoise MOULIN CIVIL prend acte de cette interpellation et la transmettra à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 17h50.